

Déclaration préalable FSU – CTSD 7 février 2019

Contexte

Les politiques libérales menées depuis de nombreuses années et accentuées par l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron ont provoqué l'émergence du mouvement social qui se poursuit en ce début d'année avec l'évolution des revendications et leur structuration autour des problèmes de pouvoir d'achat, de justice fiscale et sociale, de meilleure répartition des richesses, d'accès aux services publics.

Or, les réponses apportées par le gouvernement sont largement insuffisantes, voire contestables sur le pouvoir d'achat, et demandent d'ailleurs à être confirmées. De plus, elles seront financées par le budget de l'Etat, sans toucher à la fiscalité.

La FSU condamne la répression qui vise ce mouvement social ou celui des lycéen-nes. Elle demande l'abandon des armes, LBD et grenade de désencerclement, dont l'usage conduit à de nombreuses mutilations dans un contexte particulier de violences policières. Elle dénonce l'exercice parfois arbitraire et excessif du pouvoir à l'encontre des manifestant-es et demande l'arrêt des poursuites injustifiées. Il condamne aussi le projet de mise en place d'un nouveau fichier de manifestants qui représenterait une atteinte insupportable et antidémocratique à la liberté de manifester.

Le grand débat, imaginé par le Président pour sortir de la crise, est un leurre dont les conclusions sont en partie rédigées, le gouvernement ayant annoncé qu'il ne reviendrait pas sur les fondamentaux de sa politique.

Politique éducative

Le ministère poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni les acteurs de terrain, ni les organisations syndicales attachées à la démocratisation scolaire. Le dialogue social n'est que de façade. Le pilotage par l'évaluation se développe malgré l'opposition de la profession. Le ministère tente d'imposer des méthodes au travers du « guide orange », des contenus des animations pédagogiques, des ajustements de programme... cherchant à transformer les enseignant-es en de simples exécutant-es. Cette politique éducative conduira à une augmentation des inégalités scolaires et du poids des déterminismes sociaux dans la réussite scolaire. Le projet de loi « pour l'école de la confiance » traduit légalement les orientations et parti-pris ministériels. La FSU continue de s'y opposer.

La FSU mènera aussi la bataille contre l'article 1 de la future loi dite « Pour une école de la confiance » qui menace la liberté d'expression. En effet, il vise à inscrire dans la loi une obligation de réserve qui n'y figure pas. (seuls les obligations de discrétion de secret professionnel et de neutralité existent)Cela est significatif de la volonté du ministère de museler les personnels et de faire taire leurs critiques et leur opposition à des réformes régressives. C'est donc clairement L'école de la défiance d'un ministre qui garantissait qu'il n'y aurait pas de loi Blanquer lors de sa prise de fonction et avait promis une réécriture de cet article levant toute ambiguïté. Plus de 10 000 enseignants ont déjà signé la pétition pour

protester contre cette atteinte aux libertés publiques et aux droits du citoyen.

Évaluations

Le ministère décline sa culture de l'évaluation avec la seconde phase des évaluations de CP, l'inscription dans la loi « Pour une école de la confiance » de l'évaluation des établissements et la création d'un nouveau conseil d'évaluation (article 9).

De fait, le ministère supprime le CNESCO et élimine une évaluation indépendante du système éducatif.

La mise en place de l'évaluation des établissements du second degré qui s'étendra à moyen terme à ceux du premier degré ouvre la voie à la mise en concurrence des écoles et à l'évaluation des enseignant-es au travers des résultats des élèves.

Les évaluations de mi-CP ne sont ni au service des élèves, ni au service des enseignant-es et ne sont là que pour permettre au ministère d'imposer des méthodes. Elles concourent à alimenter un pilotage par les résultats qui conduira à une école de la performance et de la concurrence.

Direction et fonctionnement de l'école

Le ministère a communiqué, via la presse et son site, au sujet de la réorganisation de l'école et de la création d'un statut des directeurs et directrices pour la rentrée de septembre 2019. Malgré les demandes de la FSU, aucune concertation n'est à ce jour annoncée.

Le fonctionnement quotidien de l'école, les relations au sein des équipes et le fonctionnement démocratique du conseil des maîtresses seraient, de fait, lourdement transformés. Ces restructurations impacteraient les conditions de travail des personnels et dégraderaient le collectif de travail. Le projet de réorganisation structurelle de l'École, une possible fin de la spécificité de l'école maternelle au sein des écoles primaires et un rapprochement avec les collègues marqueraient la perte de l'identité du 1^{er} degré.

La FSU reste totalement opposée à cette mise en place d'un supérieur hiérarchique dans les écoles. Cette proposition d'un statut pour les directrices et les directeurs ne répondra ni à un légitime besoin de reconnaissance, ni à une amélioration des conditions de travail des personnels.

La FSU dénonce ce futur statut comme un outil au service de la réorganisation territoriale des structures de l'éducation nationale et du nouveau management public dans une lettre ouverte, adressée au ministre. Elle porte également la nécessité de reconnaissance, de temps et de revalorisation salariale.

Dans notre département, le choix sera fait de supprimer le 0,17 PAP octroyé aux directeurs de 8 et 9 classes afin qu'ils bénéficient d'une 1/2 décharge. Cela va à l'encontre de la réalité du terrain et de la reconnaissance du travail toujours plus lourd pour les directeurs et directrices.

Après avoir été assommé-e-s lors du premier trimestre par des injonctions et consignes

hebdomadaires (Méthodes, Sorties médiatiques du ministre ...) Les enseignants ont eu le tournis en ce premier trimestre... Les collègues pensaient être plus tranquille en ce début 2019 : que nenni ! L'administration organise des échanges de la maternelle à la troisième (qui préfigurent la disparition de l'école maternelle et de l'école primaire ?) alors même que les enseignant-e-s manquent de temps pour se concerter au sein d'une même école)

Les collègues ont le tournis et aimeraient pouvoir travailler tout simplement

Carte scolaire

Les 2 325 postes créés à la rentrée 2019 sont largement insuffisants pour achever le dédoublement des classes de CE1 en REP et REP+ qui, de plus, peine à se concrétiser dans les départements sous-dotés. Cela conduira à augmenter le nombre d'élèves dans les autres classes de l'éducation prioritaire, à supprimer les derniers postes de PDMQDC, à fermer en maternelle et dans le rural déjà fortement impacté par les regroupements et les fusions, voire à continuer de casser les RASED comme la suppression de 3 postes de maître G dans notre département le prouve, qui s'ajoute aux 2 de l'année dernière et des annonces floues et inquiétantes sur les maîtres E . Les premières dotations départementales sont sans appel, elles ne permettront ni d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement sur tout le territoire ni de réduire les inégalités.

La FSU continue d'exiger une baisse des effectifs dans toutes les classes, de meilleures conditions de scolarisation en maternelle et pour les moins de trois ans en particulier, le renforcement des RASED, la prise en compte des élèves du dispositif Ulis dans les effectifs, des moyens suffisants pour le remplacement et la remise en route d'une véritable formation continue.

Mouvement intra départemental

Le SNUipp-FSU déplore l'obstination technocratique du ministère à vouloir supprimer la deuxième phase du mouvement avec publication des postes et formulation de nouveaux vœux par les personnels demeurés sans poste à la première phase.

Il déplore la surdité du ministère et l'acharnement à déconstruire ce qui fonctionne. De toute évidence, les autorités politiques n'ont pas bien pris la mesure de la colère qui règne actuellement dans le pays et qui montre la détestation de ces politiques hors sol.

Nous demandons que la liste des postes à profil soit restreinte aux seules missions spécifiques.

AESH et PIAL

Dans le cadre de la concertation sur l'école inclusive, le MEN met en place un chantier du métier d'AESH sans créer pour l'instant un véritable statut ni revaloriser ces personnels. Seule la piste d'emplois à temps plein est à l'étude. Des expérimentations académiques mettent en œuvre une nouvelle modalité de gestion « passant », selon le ministère, » d'une logique de compensation individuelle à une prise en compte des besoins exprimés par l'organisation pédagogique ». L'accompagnement de l'élève en situation de handicap dépendra d'une « organisation globale » et d'une évaluation des besoins en relation avec les projets des écoles et des établissements.

La FSU s'opposera aux organisations qui dégraderaient les conditions de travail des AESH, en morcelant les emplois du temps.

La FSU continuera de promouvoir la place des RASED dans leur rôle de prévention des difficultés, de liaison avec les familles et de soutien aux équipes. Ces rôles ne peuvent être attribués aux AESH du PIAL.

ASH second degré

Conditions déplorables de la précédente expérimentation sans planification ni bilan, négation du travail des PE en amont de l'orientation, négation des passerelles existantes, négations des difficultés des élèves... la mise en œuvre de la 6e inclusive « totale » selon l'expression rebattue en réunions des cadres ne dépendraient que de l'organisation pédagogique retenue par les équipes – bien évidemment « volontaires » - et de la différenciation dans les classes. Les divisions et les effectifs 6e des 4 établissements étant déjà "fondus" dans la présentation de ceux-ci en GT, l'organisation retenue et présentée aux cadres nécessiteraient des moyens PLC supplémentaires prévus pour la prise en charge des horaires d'enseignement de la division de 6e SEGPA tandis que les PE spécialisés se répartirait en intervention dans ces classes.

Nous dénonçons la négation du texte de 2015 qui réaffirme l'existence de la structure SEGPA composée des 4 divisions énoncée dans les discours aux cadres qui présentent la SEGPA comme un dispositif, qui parle d'inclusion totale à terme pour tous les niveaux.

Nous dénonçons la duplicité des discours entre les projets présentés en réunion avec les cadres et les directeurs et ceux présentés aux représentants des personnels alors que ces projets sont censés s'inscrire dans une démarche nommée « Qualinclus ».

Nous dénonçons la propagande autour de l'école inclusive qui instrumentalise une idée humaniste dans le but d'économiser des moyens.